



## AVIS DE COURSE

# Défi des Ports de Pêche

Du 26 au 31 Mai 2025  
GRAU DU ROI PORT CAMARGUE

Epreuve Grade 5A FFV

**Organisée par la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue  
Pour l'Association Défi des ports de pêche.**

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2025/2028*
- 1.2 Les règles de classe pour la série « Grand Surprise » avec des **exceptions pour être conformes au règlement particulier de l'Association Nationale du Trophée des Marins**. Le poids de l'équipage n'est pas pris en compte, le nombre d'équipiers imposé pour la durée de l'épreuve est de 6, (6 ou 7 pour les Lycées Maritimes) et 2 sps sont autorisés à bord,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 L'épreuve est ouverte uniquement aux adhérents de l'association nationale du Trophée des Marins
- 3.2 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de la classe Grand Surprise.
- 3.3 Les bateaux doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, auprès de :

**Association nationale du Trophée des Marins  
24 la Gauvinière  
44210 PORNIC**

Inscriptions avant le 20 avril 2025, limitées à 30 bateaux.

- 3.4 Les concurrents Français doivent être en possession d'une licence annuelle FFV conforme pour les compétitions de grade 5A (pratiquant ou compétition).
- Pour les mineurs une autorisation parentale et un certificat de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - Pour les mineurs un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale.
- 3.6 Il sera possible de demander à un équipage volontaire d'accueillir un invité à bord d'un bateau lors de la manche d'entraînement du lundi.
- La demande devra être formulée au plus tard une heure avant l'heure du briefing du jour pour être examinée par le comité de course. La décision sera affichée au tableau officiel pour contestation éventuelle, en accord avec le règlement intérieur de l'association nationale du Défi des Ports de Pêche (article V.1, règlement concernant les équipages).
- L'invité devra être en possession d'une licence FFV conforme à la gradation 5 A (pratiquant ou compétition, licence journalière possible).
- Il devra en permanence se situer à l'arrière du cockpit et ne participer à aucun moment à la conduite du bateau hormis sa position fixe au vent ou sous le vent pendant les bords de navigation et sauf en cas d'urgence entraînant l'abandon de la course.
4. **DROITS A PAYER**  
Voir le règlement de l'Association Nationale du Trophée des Marins, organisation des régates et le site [www.defidesportsdepeche.fr](http://www.defidesportsdepeche.fr)
5. **PROGRAMME**
- 5.1 **Lundi 26 Mai 2025**  
De 9h à 12h : confirmation d'inscription, jauge et contrôle de jauge.  
14h00: Briefing, présence obligatoire des skippers.  
15h00: Signal d'avertissement pour **le Trophée Jacques SAUNEUF**.  
17h30: Proclamation des résultats du Trophée.  
(cette course du Trophée ne compte pas pour le classement général).
- 5.2 **Du mardi 27 mai au vendredi 30 mai 2025**  
9h30 : Briefing, présence obligatoire des skippers, émargement départ pour les courses du jour  
11h : Premier signal d'avertissement, courses à suivre.
- 5.3 **Samedi 31 mai**, briefing à 9h, signal d'avertissement à 10h pour 1 ou plusieurs courses.
6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**  
Les instructions de course seront disponibles à partir du 20/04/2025 en version numérique à l'adresse [www.defidesportsdepeche.fr](http://www.defidesportsdepeche.fr)
7. **LES PARCOURS**
- 7.1 Les parcours seront de types construits ou côtiers.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.
8. **SYSTEME DE PENALITE**  
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
9. **CLASSEMENT**
- 9.1 4 courses devront être courues pour valider la compétition. (cf Règlement de l'Association Nationale du Trophée des Marins).
- 9.2 Si 4 courses sont courues, le classement général s'effectuera par addition des points obtenus sur ces 4 courses.

- Si 5 courses ou plus sont courues, le classement général s'effectuera par addition des points obtenus sur le total des courses en retirant la plus mauvaise.
- 9.3 De plus, un classement des Lycées Maritimes sera effectué par addition des points obtenus au classement général, sur 4 courses ou avec exclusion de la plus mauvaise si 5 courses ou plus sont courues.
10. **PLACE AU PORT**  
Emplacement des bateaux, Quai Général de Gaulle, rive droite du canal du Grau du Roi.
11. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
12. **COMMUNICATION RADIO [DP]**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
13. **PRIX**  
Le vainqueur du Défi 2025 recevra le Trophée des Marins : Grande barre à roue  
Le 1° lycée maritime recevra le Trophée des Marins : Petite barre à roue  
Trophée spécial **Jacques SAUNEUF** pour le vainqueur **du prologue le lundi 26 mai**  
**Trophée FONSOU** pour l'équipage vainqueur des courses **du jeudi 29 mai**
14. **ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
15. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Association Nationale du Trophée des Marins,  
Mme Claudine GOUARD  
24 la Gauvinière  
44210 PORNIC.  
Tél 07 71 89 98 28  
[defipeche@gmail.com](mailto:defipeche@gmail.com) / [defidesportsdepeche.fr](http://defidesportsdepeche.fr)
- Ou
- La Société nautique Grau du Roi Port Camargue  
Quai d'Escale – Port Camargue  
30240 Le Grau du Roi  
Tél : 04 66 53 29 47 - E-mail : [contact@sngRPC.com](mailto:contact@sngRPC.com)  
Site internet : <http://www.sngRPC.com/>

### ZONE DE COURSE

